

## Spécial TO

N° 10 - Septembre 2011

### REUNION SUR LES CRITERES D'AVANCEMENTS ET PROMOTIONS DU CORPS DES TECHNICIENS OPERATIONNELS FORESTIERS

- 22 septembre 2011 -

#### But de la réunion :

L'administration, avant de donner un cadre, pour la **promotion** des TO en TOP, aux DT et aux DR, souhaitait entendre l'expression des élus CAP, sur la nouvelle note de service en cours de diffusion sur intraforêt (11- PF - 174) note qui instaure les notions de "**grand mérite**" et de "**mérite plus expérience professionnelle**".

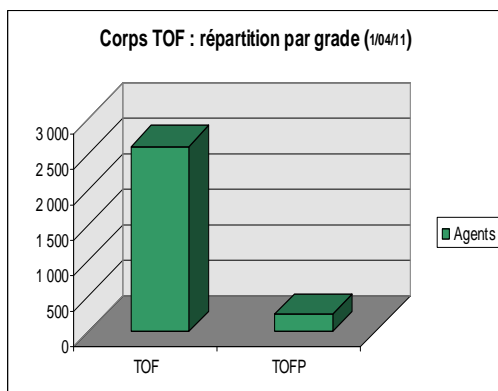
#### Les participants :

Pour l'administration : - M RENAUD (DT Lorraine)

- Mme VAUX (Chef de département de gestion des personnels fonctionnaires)
- Mme CANTIN (Adjointe au chef de département)
- Mme KZESINSKI (Bureau de gestion)

Pour les syndicats : - 3 SNUPFEN-Solidaires

- 1 CGT-Forêt
- 1 SNAF-UNSA



#### Le Contexte :

Le quota Promus/promouvables décidé par le directeur général pour 2012, après vote du CTPC, est de **13 %**.

Il y a actuellement 1065 promouvables selon les critères statutaires. IL y aura donc en 2012 : **138 promus**.

La note 11 – PF – 174 indique que la proportion des différents types de promotion *pourrait* être la Suivante :

**40 % au titre du grand mérite**

**50 % au titre du mérite + expérience professionnelle.**

**10 % au titre de l'ancienneté.**

**Alors que la note affirme vouloir permettre à tout agent n'ayant pas démerité d'atteindre le grade terminal de son corps !! la direction s'apprête, en réalité, à préparer l'effet totalement inverse.**

**D'autant que le grade de TOP est maintenu presque vide, du fait du taux de promotion scandaleusement bas (voir schéma ci-dessus).**

## LA DISCUSSION

### Préambule :

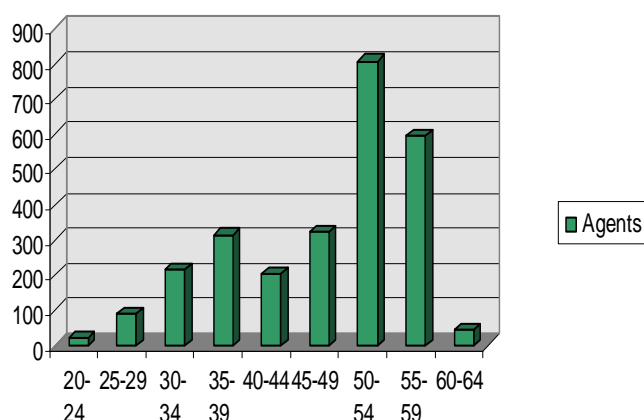
Le SNUPFEN demande qu'il y ait annuellement une évaluation et une révision des critères. Ce que concède l'administration.

#### **Le SNUPFEN exige pour 2013 une forte augmentation du taux des promus au grade de TOP.**

Puis le SNUPFEN insiste longuement sur la pyramide des âges du corps des TO. Pour ce corps (TO + TOP) l'âge moyen est de plus de 52 ans (51 ans pour les seuls TO) ; les effectifs des classes d'âges de 20 à 50 ans s'élèvent à 1173 personnes alors que pour celles de **50 à 65 ans** on arrive à un total de **1680**.

Pour le grade des TO, 640 personnes ont plus de 55 ans, 808 ont entre 50 et 54 ans. Tous seront promouvables d'ici deux ans mais tous ne pourront pas être promus avant leur départ à la retraite. La logique de la nouvelle note de service risque de promouvoir plus de jeunes, occupants durablement le grade de TOP alors que les plus anciens n'y auront pas accès. Ceci est socialement injuste et potentiellement explosif. L'administration reconnaît le particularisme du corps mais ne peut augmenter le taux de 13% pour 2012.

**Grade TOF : Pyramide des âges (1/04/11)**



### **« Grand Mérite »**

Le SNU **dénonce le principe même de la notion de grand mérite** qui ne s'appuie sur aucun critère objectif et n'est souvent qu'une photographie à l'instant T qui ne prend pas en compte l'ensemble d'une carrière. **Le grand mérite, c'est le fait du prince.** Puis arguant du conditionnel, nous en contestons le fort pourcentage ; enfin nous nous battons pour instaurer un âge minimum. L'administration, un peu ébranlée, concède **un âge minimum de 45 ans pour le grand mérite.** Et acceptera un peu plus tard d'en réduire légèrement le pourcentage (voir tableau récapitulatif). Nous nous battons lors de la CAP pour obtenir une baisse encore plus conséquente.

### **Mérite et expérience professionnelle.**

Là aussi nous réussissons à obtenir une légère baisse du pourcentage et **une limite d'âge minimum de 53 ans, supérieure donc à l'âge moyen des promouvables.**

Concernant le **classement des DT ou coordinateur Corse DOM** : le choix a été fait par les représentants de l'administration de ne pas classer tous les promouvables ; consigne sera donc donnée à toutes les DT pour procéder de la même manière. Nous souhaitons que tous le soient.

Un agent peut également figurer sur la liste des **Non proposés**. Il doit dans ce cas en être informé lors d'un entretien. Nous demandons également qu'un rapport motivé nous soit présenté à la CAP.

## Au titre de l'ancienneté

Présélectionnés par la DRH, puis soumis aux DT ou coordinateur Corse DOM.

Doivent être pris en compte comme critères :

- Note minimum de 25 sur les trois dernières années ou sinon en progression.
- Ancienneté fonction publique ou ONF (pour les anciens ouvriers forestiers) et l'âge.

## LA Noria !

**Obtenue de haute lutte : elle s'appliquera pour 10% des promus, aux personnels s'engageant à un départ à la retraite dans l'année avec une promotion de 6 mois dans le grade de TOP ; promotion qui comptera donc pour le calcul de la retraite.**

**Tableau récapitulatif**

<i>Promus (138)</i>	<i>Au titre de l'ancienneté</i>	<i>Au titre de la noria</i>	<i>Au titre du mérite et de l'expérience</i>	<i>Au titre du grand mérite</i>
<i>Nombre</i>	13	14	Mini 62	Maxi 49
<i>Pourcentage</i>	9.5 %	10 %	Mini 44.5 %	Maxi 36 %
<i>Critères</i>	Age + ancienneté ONF ou FP	Agent partant à la retraite avec le bénéfice du TOP	Age mini 53 ans Préconisé + de 55 ans	+ de 45 ans et le fait du prince

La CAP qui traitera des avancements est prévue le **08 décembre 2011**. Les critères d'avancement seront re-débatués puis votés. Bien entendu, même si nous avons obtenu des avancées et si nous ne désespérons pas d'en obtenir encore **nous voterons contre**. **En attendant, si vous voulez connaître le sort qui vous est réservé, contactez votre DRH-DT ou votre DRH-DR et pour les modalités de la noria la direction générale.**

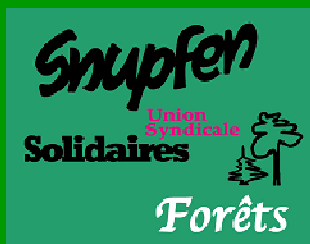
**Pour le SNUPFEN,**

**Les représentants élus :**

Cyril GILET - [cyril.gilet@onf.fr](mailto:cyril.gilet@onf.fr)

Didier CONSTANT - [didier.constant@onf.fr](mailto:didier.constant@onf.fr)

Régis JEANDENAND - [regis.jeandenand@onf.fr](mailto:regis.jeandenand@onf.fr)



# Quelle forêt pour nos enfants ?

Le 20 Octobre 2011

Je Vote pour MOI

Je Vote pour NOUS

Je vote pour la FORET

## Je vote SNUPFEN/Solidaires!

